

Procès-verbal n° 21 de la réunion du Conseil d'Administration du 17 avril 2020

Présents : Mmes I. Delrue, M. Joliet, C. Porphyre, MM. Collard (*trésorier général*), JP. Delchef (*président*), S. Faraone, P. Flament B. Scherpereel (*secrétaire général*)

Excusés : MM ,J. Nivarlet (*vice-président*), A. Geurten (raisons familiales)

La réunion se tient par téléconférence et débute à 17h30.

1. Approbation des procès-verbaux des différentes réunions réalisées à distance

1.1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 mars 2020

Les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de la réunion du 27 mars 2020 tel qu'il a été publié dans la newsletter 844 du 3 avril 2020.

1.2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 mars 2020

Les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de la réunion du 30 mars 2020 tel qu'il a été publié dans la newsletter 844 du 3 avril 2020.

1.3. Approbation du procès-verbal de la réunion du 1er avril 2020

Les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de la réunion du 1^{er} avril 2020 tel qu'il a été publié dans la newsletter 844 du 3 avril 2020.

2. Assemblée générale du 21 avril 2020

2.1. Examen de l'ordre du jour et des annexes

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance et approuvent l'ordre du jour et les points mis à l'ordre par le conseil d'administration.

2.2. Rapport de la réunion avec les présidents des groupes parlementaires du 16 avril 2020

Suite à la réunion qui a eu lieu avec les présidents des parlementaires, il s'avère judicieux de postposer l'assemblée générale au 21 avril 2020 et d'en prévoir une autre le 28 avril 2020.

2.3. Délégation du CdA pour l'assemblée générale du 21 avril 2020

Le conseil d'administration sera représenté par Claire Porphyre, Bernard Scherpereel, Salvatore Faraone, Michel Collard et Jean-Pierre Delchef.

3. Assemblée générale du 28 avril 2020

3.1. Inscriptions en régionale

Les co-présidents du département championnat font part de l'état des lieux des inscriptions en régionale messieurs et dames dont l'échéance est fixée au 24 avril 2020 suite aux désistements de certains clubs et à l'appel aux champions provinciaux.

Il convient toutefois d'attendre l'échéance avant d'envisager les modalités de montée et de descente

Un rappel sera publié dans la prochaine newsletter

3.2. formule du championnat R1 MM

Une fois les modifications aux article PC 54 et PG62 auront été définies par l'assemblée générale, le département s'attèlera à rédiger la formule de championnat.

3.3. Délégation du CdA pour la réunion du 28 avril 2020

Le conseil d'administration sera représenté par Marèse Joliet, Isabelle Delrue, Patrick Flament, Bernard Scherpereel, et Jean-Pierre Delchef.

4. Situation du personnel

4.1. staff éducateurs

Le staff éducateurs sera en chômage temporaire jusqu'au le 31/03/2020 et du 14 avril au 30 avril 2020 vu la fermeture des écoles et du centre Adeps

Les membres du conseil d'administration approuvent le maintien des modalités de soutien au personnel proposées par le bureau.

4.2. Personnel du secrétariat général

Les membres du secrétariat général poursuivent leurs activités en télétravail.

4.3. Direction technique

Les membres de la direction technique poursuivent leurs activités en télétravail et par le biais de vidéoconférence.

5. Dossiers urgents

5.1. Fusion Genappe - Lothier

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance et approuvent le dossier de fusions soutenu par les autorités communales moyennant régularisation des statuts et mise en place d'une structure conforme aux dispositions légales.

5.2. Nouveaux clubs

5.2.1. BC Fleron

Les membres du conseil d'administration approuvent la demande d'affiliation du nouveau club BC Fléron. Ils attirent toutefois l'attention des nouveaux dirigeants sur les dispositions relatives sur l'indemnité de formation des joueurs qui évolueront en seniors .

5.2.2. Pôle féminin Pont de Loup

Les membres du conseil d'administration approuvent la demande d'affiliation du nouveau club Pôle féminin Pont de Loup. Ils attirent toutefois l'attention des nouveaux dirigeants sur les dispositions relatives sur l'inscription d'équipes en régionale.

5.2.3 BC Condroz Modave

Les membres du conseil d'administration approuvent la demande d'affiliation du nouveau club BC Condroz Modave.

5.3. Conventions PA 75ter

5.3.1. Apport d'activités du BC Bellefamme (1058) au BC Tilff (0097)

Les membres du conseil d'administration approuvent la convention entre les clubs susmentionnés qui a pour objet de transférer les activités de la P2 dames.

5.3.2. Apport d'activités du club BC Boussu (0822) - Maccabi Charleroi (0145) et du Maccabi Charleroi (0145)- BC Boussu (0822)

Les membres du conseil d'administration n'approuvent pas les conventions entre les clubs susmentionnés qui ont pour objet de transférer les activités réciproques étant non conforme aux dispositions statutaires.

5.3.3. Apport d'activité Rebond Neuville Neuviolois(1623) - Union Huy (2511)

Les membres du conseil d'administration approuvent la convention entre les clubs susmentionnés qui a pour objet de transférer les activités de la R1 messieurs sous réserve de la signature formelle des représentants du club de Huy

5.3.4. Apport d'activité du BC Visé (1245)- BC Belleflamme (1058) :

Les membres du conseil d'administration approuvent la convention entre les clubs susmentionnés qui a pour objet de transférer les activités de la R2 messieurs.

5.4. PA 75 quater

5.4.1. Création d'une équipe de U17 régionale filles par les clubs Union Huy (2511) - La Villeroise (2558)

Les membres du conseil d'administration approuvent la convention entre les clubs susmentionnés qui crée une équipe U17 régionale filles pour la saison 2020-2021.

Ils attirent toutefois l'attention sur le fait que les dispositions financières relatives à la mise à disposition des joueurs qui sont contraires aux dispositions du décret du 2 mai 2019

5.4.2. Création d'une équipe de U16 régionale filles par les clubs Union Huy (2511) - La Villeroise (2558)

Les membres du conseil d'administration approuvent la convention entre les clubs susmentionnés qui crée une équipe U16 régionale filles pour la saison 2020-2021.

Ils attirent toutefois l'attention sur le fait que les dispositions financières relatives à la mise à disposition des joueurs qui sont contraires aux dispositions du décret du 2 mai 2019

5.4.3. Création d'une équipe de U17 régionale filles par les clubs Voo Liège Panthers (2699)- Haneffe (1034)

Les membres du conseil d'administration approuvent la convention entre les clubs susmentionnés qui créent une équipe U17 régionale filles pour la saison 2020-2021.

5.4.4. Création d'une équipe de U16 régionale filles par les clubs Voo Liège Panthers (2699) - Haneffe(1034)

Les membres du conseil d'administration approuvent la convention entre les clubs susmentionnés qui créent une équipe U16 régionale filles pour la saison 2020-2021.

5.5. Demande du CP BBW : 2 équipes du même club en P1 dames

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande du comité provincial de Bruxelles Brabant wallon d'autoriser l'inscription de 2 équipes du même club en provinciale 1 dames.

Après avoir examiné la question, ils émettent un avis positif conditionné au fait qu'aucun autre club de la P2 ne soit candidat à la montée (à l'exception des clubs descendants) et que le club concerné est champion du championnat.

En outre, cette autorisation devra être soumise pour approbation à l'assemblée provinciale.

Enfin, les rencontres entre les 2 équipes devront avoir lieu au début de la saison.

Cette autorisation est valable pour la saison 2020-2021.

Accord pour 1 an

5.6. Adaptation des délais statutaires.

Les membres du conseil d'administration décident de prolonger relative aux fusions de clubs et d'apport d'activités du 15 au 30 avril 2020 vu les circonstances de distanciation sociale

5.7. Projet Erasmus +

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance d'un projet européen initié par la direction technique sous la conduite de J. Stas appelé à promouvoir l'égalité des genres.

Ils marquent leur accord de principe vu que le projet doit être déposé pour le 21 avril 2020.

5.8. Licence coaches

Les membres du conseil d'administration approuvent les propositions de la direction technique visant à prolonger les conditions de validité des licences techniques pour la prochaine saison et la réorganisation des cours et des examens.

5.9. Simplification administrative

Les membres du conseil d'administration plancheront sur des modalités de simplification administrative une fois l'habilitation accordée par l'assemblée générale du 21 avril 2020.

5.10 Feuille électronique

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du planning envisagé qui pourrait être revu suite aux circonstances actuelles.

6. Divers

Patrick Flament demande que la position instructeur adjoint FIBA soit clarifier.

Bernard Scherpereel formule des doutes sur la faisabilité du report envisagé des finales de coupe AWBB

La prochaine réunion est fixée au 22 avril 2020

Bernard Scherpereel

Secrétaire-général

Delchef Jean-Pierre

Président